

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Étrangères
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
N° 361/20



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالأج

03 Avri 2020

Note Verbale

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger présente ses compliments aux Missions Diplomatiques et aux Organisations Internationales accréditées à Rabat et a l'honneur de porter à leur connaissance que les autorités marocaines compétentes considèrent en situation régulière, jusqu'à la reprise normale du trafic aérien, maritime et terrestre :

- les ressortissants étrangers séjournant au Maroc et dont la validité des titres de séjour arrivent à expiration durant la période de confinement sanitaire COVID-19 ;
- les touristes dont la validité de visa arrive à échéance durant cette conjoncture sanitaire mondiale ;
- les touristes exonérés de visa d'accès au Maroc et dont le séjour légal excédera 90 jours en raison de la pandémie COVID-19 ;

Les autorités marocaines ne manqueront pas d'accorder aux ressortissants étrangers les facilités du passage frontalier au moment de leur départ dès la reprise normale du trafic.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger saisit cette occasion pour renouveler aux Missions Diplomatiques et aux Organisations Internationales les assurances de sa haute considération.

Missions Diplomatiques et Organisations Internationales
Rabat